

## Fiche synthèse

Conseil de quartier Vieux-Québec  
Cap-Blanc – colline Parlementaire

### 1. CONTEXTE

Le Cirque du Soleil, qui fête cette année son 25e anniversaire sous le thème « Le Rêve continue », propose à la Ville de Québec, une animation inédite par un spectacle déambulatoire de grande envergure. Cette animation, une création exclusive conçue pour la Ville de Québec, se déroulerait dans un secteur du Vieux-Québec Basse-Ville et du quartier Saint-Roch, sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency, espace connu sous le nom de l'Îlot Fleurie.

### 2. OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande est à l'effet de permettre la réalisation d'un projet d'animation urbaine de grande envergure connu sous le nom « Le spectacle du Cirque du Soleil », dans certaines zones du quartier Vieux-Québec Cap-Blanc-colline Parlementaire et du quartier Saint-Roch.

Pour concrétiser et assurer la légalité du projet, il y aurait lieu d'accorder une autorisation personnelle pour une période de 5 ans soit pour les années 2009 à 2013. Cette autorisation personnelle autorise le Cirque du Soleil inc. à produire un spectacle déambulatoire au lieu et selon les conditions prévus à l'entente pour la production d'un spectacle conclue avec la Ville de Québec. Les dispositions qui ne sont pas contenues dans l'entente devront faire l'objet de d'autorisations distinctes (ex : Bureaux des grands événements, etc.).

### 3. DÉCISION ANTÉRIEURE

Le 20 avril 2009, le conseil de Ville autorisait la conclusion du contrat à intervenir entre la Ville de Québec et le "Cirque du Soleil inc.".

### 4. RECOMMANDATION

Option A : statu quo.

Option B : accepter la demande.